

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 8 /06/2015.

Présents :

Mrs Vincent LEPRETRE, Alain DUVERT, Mme Céline PICCIONE, M. Serge RESSY, Mme Delphine MARANDE, Mme Nadine VOLLMER, Mrs Vincent LEBROT, Jean-François THIRIOT, Virginie BRUCHON, M. Mathieu LECLERC, Mme Françoise TASSIN, Mme Françoise GAY, Mme Dominique ROUSSIN, Mme Evelyne BERINGER, M. Jean-Marie DUDA.

Absents excusés : M. Julien OLLAGNIER, Mme Marie-Madeleine FEBVRE, Mrs Pascal POYEN, Jean-Luc COUTURIER.

Ont donné procuration : M. Julien OLLAGNIER à Mme Céline PICCIONE, Mme Marie-Madeleine FEBVRE à Mme Françoise TASSIN, M. Pascal POYEN à M. Mathieu LECLERC, M. Jean-Luc COUTURIER à M. Vincent LEPRETRE

Secrétaire de séance : Jean-François THIRIOT

- :- :- :- :-

M. le maire rappelle l'ordre du jour et les délibérations de la séance du 20 avril qui seront soumis à la signature des conseillers en fin de séance.

Il remercie le Comité de jumelage et J. Mareschal pour le succès du séjour à Harxheim du dernier week-end, convivial et chaleureux, et invite les conseillers à rejoindre le Comité.

Traitement des sujets à l'ordre du jour.

1 - PLU

M. le maire rappelle que l'ordre du jour comporte le vote de l'arrêté du projet du PLU. Cependant il est apparu lors de la dernière commission d'urbanisme qu'il faut intégrer, pour arrêter le projet du PLU, les éventuelles implications du paragraphe suivant modifiant le 13/10/2014 la loi Allur :

Dans les zones naturelles et agricoles, et en dehors de certains secteurs, le règlement du PLU peut désigner les bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination ou d'une extension.

La consultation de plusieurs services et organismes faisant apparaître une divergence sur l'appréciation des risques et contraintes qui peuvent en résulter pour la commune, notamment dans l'extension du réseau de distribution une analyse complémentaire sera faite et le PLU donc n'est pas soumis à délibération ce jour.

En même temps une relecture du PLU sera faite pour rectifier des erreurs formelles. Le conseil donne son accord.

2- Construction du préau scolaire

La commission d'appel d'offres a analysé le 2 juin 2015 les 15 réponses remises après consultation lancée le 7 mai pour les 4 lots et retenu les offres suivantes moins-disantes :

Gros œuvre : Poli pour 6 572,07 € HT.

Charpente : Bergeot-Tainturier pour 8030.00 € HT.

Couverture -zinguerie : PEDRON pour 8 774,50 € HT.

Électricité : aucun dossier rendu ; la consultation a été relancée auprès de 3 entreprises ; les réponses sont attendues sous 15 jours ; l'estimation architecte est de 4 000.00 €.
La délibération rappelant les points ci-dessus, autorisant M. le maire à signer les marchés et à relancer la consultation, est adoptée à l'unanimité.

Une subvention de 7 000 € a été accordée au titre de l'aide exceptionnelle aux collectivités locales par le député M. Grandguillaume ; le dossier doit être déposé au Ministère de l'Intérieur pour le 1^{er} juin 2015.

Le financement par la commune s'établit à 37 080 € TTC.

3 - Bâtiments communaux

Le bail en cours à la boulangerie Société O. Henry vient à expiration le 31 mai 2015.

M. le maire propose le renouvellement du bail à la Société O. HENRY pour 9 ans, à compter du 1^{er} juin 2015.

Le loyer annuel est de 11 180,40 € payable mensuellement à l'avance, révisable annuellement à la date anniversaire selon l'indice INSEE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 - Communauté de communes Forêts, Lavières et Suzon

M. le maire demande au conseil l'autorisation de signer la Convention de mise en place de mutualisation des services régissant la mise à disposition par la commune au profit de la communauté de communes, des moyens humains et matériels.

Il donne lecture de la convention qui régit les conditions d'emploi du personnel, la concertation entre M. le maire et la communauté de communes ; l'exercice de l'autorité et du pouvoir disciplinaire, la fin de la mise à disposition.

Cette convention à durée indéterminée prend effet le 1/01/2015.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La convention de mise à disposition de locaux pour la gestion de la compétence périscolaire n'a pas été votée par la communauté de communes, dans l'attente d'une harmonisation entre les communes sur la méthode de calcul des quotes-parts.

M. le maire soumet à délibération le versement par la commune à la communauté de communes Forêts, Seine et Suzon du Fonds d'amorçage destiné au financement des NAP, soit 6 600 € reçus par la commune entre octobre 2014 et mars 2015.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - Informations et sujets divers

a - Les candidatures au remplacement de l'ATSEM sont en cours et examinées par C. Piccione.

b - Mme Musset Eliane, secrétaire de mairie, a officialisé par lettre du 8 juin 2015 sa décision de quitter ses fonctions au 31 décembre 2015. Elle a tenu dans son courrier à exprimer aux Maires, Messieurs Vincent LEPRETRE, Jean-Pierre POTRON, Henri REVOL et à tous les élus, sa reconnaissance pour la confiance qu'ils lui ont témoignée durant toutes ces années.

Un recrutement est en cours, plusieurs candidatures sont examinées.

c - M. le maire expose son entretien avec le responsable régional de l'Agence Postale. Deux solutions sont possibles pour conserver l'agence Postale à Messigny-et-Vantoux :

- la réduction des heures d'ouvertures à 12 heures par semaine,

- la prise en charge par la commune des charges (dont le personnel) de l'agence postale et l'organisation de son fonctionnement par la commune. Après information auprès des communes de Corgoloin et Sainte Colombe/Seine ayant fait ce choix, cette solution serait la plus à même de répondre aux besoins de la population de la commune.

Une subvention mensuelle de 1000 € accompagnerait ce changement de régime.

La décision devra être prise avant le 1/09/2015.

d - Mise en place d'un panneau lumineux d'information : il sera posé sur la place de l'église visible au-dessus de l'abribus et raccordé au réseau électrique place de l'église.

e - Enfouissement rue des Lavières : travaux en cours selon planning.

f - Température excessive dans les salles de classe : une visite des combles a fait apparaître une remise en place incorrecte de l'isolation lors de précédents travaux sur l'informatique ; la remise en place a été faite et sera complétée par le soufflage de laine de verre, pour couvrir également des insuffisances d'isolation d'origine ; une demande de subvention au titre des économies d'énergie sera faite.

g - Salle des fêtes : le groupe de travail salle des fêtes s'est réuni le 4 juin 2015. Le projet s'oriente vers le remplacement du Mille club par une «petite» salle et des locaux techniques utilisables par les 2 salles, et la création d'une salle de sports de 426 m² ; il sera fait appel à la procédure du concours d'architectes qui, pour un coût relativement peu supérieur, donne plus de garantie d'une réalisation adaptée aux besoins et de qualité.

Mme G Charaix du CAUE prépare le projet jusqu'à la phase du concours dans les limites du rôle du CAUE.

A partir du lancement du processus, il faut compter un délai de 14 à 18 mois pour le début des travaux.

h - Travaux divers :

Voirie rue des Carons : pas de subvention possible en 2015.

Rue de la Maladière : la commune a à sa charge les passages protégés piétons et le tracé de la bande médiane ; une demande de subvention est à faire.

City stade : pas de subvention possible en 2015 ; une demande de subvention est à faire pour 2016.

Cimetière : une extension du columbarium est à l'étude ; il reste 11 cases ; 3 entreprises ont été consultées.

6 - Tour de table

A. DUVERT - besoin de stockage de matériel fragile et délicat du Comité des fêtes.

Proposition : local sous la poste.

Demande de licence Windows 8 pour l'école maternelle, permettant de passer en Windows 10 gratuitement ; coût 1 200 €.

Les travaux de fleurissement ont pris un mois de retard du fait de la participation à l'organisation des 2 week-ends de compétition de BMX.

V. LEBROT présente un DVD sur l'affouage qu'il propose de diffuser lors des attributions.

F. GAY - quel est l'état de l'étude sur la sortie de la Communauté de communes ?
Réponse de M. le maire : une restitution par le cabinet aux 5 maires concernés est prévue en juillet.

D. ROUSSIN signale des panneaux rue maillot dépotoir écologique se référant à l'état du talus (herbes hautes) et au dépôt sauvage de végétaux. Site difficile à traiter

V. BRUCHON signale les dépôts sauvages de pneus, frigos, etc... ; aux alentours du terrain de BMX.

Le sujet est malheureusement récurrent.

Ces 2 lieux seront traités par les employés municipaux.

F. TASSIN signale le dépôt d'ordures dans les poubelles de la salle des fêtes, découvert au moment de la location de celle-ci

C. PICCIONE - la validation du devis pour aménagement de l'aire de jeux de l'école doit être faite pour le 1/06/2015.

M. le maire approuve et encourage les repas des voisins passés et à venir en mai/juin.

Le Maire,
Vincent LEPRETRE